Foyer de Jeunes et d'Education Populaire et Sportive de Blagnac
5 impasse des alouettes 31700 BLAGNAC
Tél : 05.61.71.43.81
E-mail fjeps.blagnac@laposte.net
Site http://fjeps.blagnac.online.fr

SIRET 77678095900024 APE 9499Z
Agrément Jeunesse & Sport 3105JEP0078
Licence entrepreneur spectacles vivants n° L-R-22-13713

Conseil d'administration du FJEPS
Mercredi 14 mai 2025

Procès-Verbal

Ordre du jour :

- ✓ Election du bureau ;
- ✓ Mode de fonctionnement de l'association : comptes du Crédit Mutuel, différents échanges, ... ;
- ✓ APAC : changement d'assurance
- ✓ Adhésion à la ligue de l'enseignement ;
- ✓ Budgets prévisionnels 2025-2026 ;
- ✓ Fixation des tarifs de l'adhésion au FJEPS et du forfait comptabilité 2025-2026 ;
- ✓ Rappel du calendrier à venir ;
- ✓ Questions diverses.

Etaient présents :
13 participants
6 sections représentées (cf. fiche de présence annexée)

—

La séance est ouverte à 18h30.

Un(e) secrétaire de séance est désigné(e) : Nadine FERRAND.

❖ Election du bureau du FJEPS

Démissionnent :

- Christine Granger, Présidente
- Nadine Fabre Ferrand, Trésorière

Se présentent :

- Christine Granger,
- Nadine Fabre Ferrand,
- Dora Pinel.

Le nouveau bureau élu se compose des personnes suivantes :

- Christine Granger, Présidente
- Nadine Fabre Ferrand, Trésorière
- Dora Pinel, Secrétaire
-

↳ Cette proposition mise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

❖ Mode de Fonctionnement de l'association : comptes du Crédit Mutuel, échanges.

Crédit Mutuel

Après un long échange sur ce point, il est acté la volonté d'harmoniser les contrats. A cet effet, un rendez-vous avec la banque est à prévoir.

Mode de fonctionnement de l'association

Plusieurs rappels sont faits :

- rôle du Conseil d'Administration, inscrit dans les statuts. Notamment le pouvoir de gestion du CA sur les comptes (modification de la répartition des subventions entre sections, appel au fond de trésorerie des sections, si besoin est).
- Les sections ne sont pas autonomes financièrement (cf contrats de fonctionnement et délégations de gestion de chacune des sections)

❖ APAC : changement d'assurance

Lecture est faite du courrier APAC, indiquant la fin des contrats avec l'APAC, suite à sa prochaine fermeture prévue le 31 décembre 2025.

Présentation de l'estimation faite sur la base du premier devis de la MAIF. Gym, yoga et scrabble sont d'accord sur le principe de changer d'assureur. Démarrage du contrat MAIF le plus tôt possible. La résiliation des anciens contrats pourra être faite par le nouvel assureur, sans frais, afin d'harmoniser les échéances. Le bureau du FJEPS est chargé de rencontrer la MAIF pour affiner les termes du contrat, en y intégrant l'ensemble des sections.

La section Gym doit envoyer son contrat GMF pour référence. La section Théâtre doit transmettre le détail des éléments à assurer (locaux et matériels).

❖ Adhésion à la Ligue de l'Enseignement

Décision est prise de limiter l'adhésion à la Ligue uniquement pour la structure (affiliation annuelle 93 €), et cartes Ligue uniquement pour les membres du bureau du FJEPS.

❖ Budgets prévisionnels 2025-2026

Dans l'hypothèse d'une subvention 2026 identique à celle de 2025, le budget prévisionnel de la structure devrait atteindre l'équilibre. Ce qui permettrait de ne pas modifier les tarifs 2025-2026.

❖ Fixation des tarifs d'adhésion au FJEPS et du forfait comptabilité 2025-2026

Le bureau du FJEPS propose de reconduire le montant des adhésions 2024-2025, à savoir :

- 30 € pour les adultes
- 15 € pour les jeunes
- 50 € forfait comptabilité de base pour toutes les sections
- 135 € forfait complémentaire par salarié ou prestataire.

La proposition mise au vote est adoptée à l'unanimité.

❖ Rappel du calendrier à venir

Insistance sur la nécessité pour les sections de se reporter au tableau récapitulatif de transmission des documents.

Rappel des prochaines échéances avant l'été 2025, puis pour la rentrée de septembre :

- Préparation de la saison 2025-2026 (mises à jour du budget prévisionnel, du bulletin d'adhésion et du site FJEPS) avant le 30 juin. Selon modèles transmis par mails du 07/05/2025.
- Transmission des comptes rendus d'AG de section (non encore parvenus) avant la fin juillet.
- Demandes de subvention 2026 à compléter avant la fin août (dossiers transmis courant juillet).
- Avant le début des cours 2025-2026, transmission des contrats et attestations de prestataires
- Début septembre, transmission des derniers justificatifs comptables de fin d'exercice.

A noter : la permanence sera fermée du 28 juillet au 10 août.

Prochaines manifestations blagnacaises : fête des rues le 27 juin, été des caouecs du 5 au 19 juillet.

Plus d'autres questions n'étant à débattre, les débats sont clos. La séance est levée à 20h.

Christine GRANGER,
Présidente du FJEPS

Nadine FABRE FERRAND,
Trésorière et secrétaire de séance

FJEPS
5 imp des alouettes 31700 BLAGNAC
Tél 05.61.71.43.81
fjeps.blagnac@laposte.net
http://fjeps.blagnac.online.fr